

La reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger : Une réponse au défi démographique

NOUVELLES FOURNIES PAR

Institut du Québec →

Mar 26, 2018, 06:00 ET

MONTRÉAL, le 26 mars 2018 /CNW/ - L'Institut du Québec (IdQ) dévoile aujourd'hui un rapport sur la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger. Le Québec fait face à un problème démographique majeur. En parallèle, le taux de chômage est à son plus bas niveau et certains secteurs de l'économie québécoise font face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Or, au Québec, le taux de chômage des immigrants est malheureusement plus élevé que celui des personnes nées au pays. « Si cet écart tend à s'amoinrir au fil du temps, force est de constater qu'il y existe encore d'importantes barrières à l'intégration des immigrants sur le marché du travail », déclare Mia Homsy, directrice de l'IdQ. Rappelons que la situation est plus aigüe à Montréal où les immigrants connaissent un taux de chômage situé entre 9 et 10 % alors qu'à Toronto, ce taux s'élève à 6,6 % et à moins de 5 % à Vancouver.

« Dans le but d'accélérer la reconnaissance des diplômes au Québec, nous avons étudié plusieurs bonnes pratiques en cette matière à l'international afin d'en inspirer les ordres professionnels et le gouvernement québécois » explique Jean-Guy Côté, directeur associé de l'IdQ. Cet exercice nous a notamment appris qu'en Europe, plusieurs règles de reconnaissance des métiers ont été mises en place pour favoriser une plus grande mobilité entre les pays membres de l'Union européenne. La reconnaissance des diplômes y est encadrée et définie par des équivalences claires. Ainsi, en cas de différence majeure entre la formation et les compétences du demandeur, il appartient à ce dernier de choisir entre un stage ou un nouvel

examen. Par ailleurs, au Danemark, une seule agence coordonne l'ensemble des demandes de reconnaissance, ce qui en accélère considérablement le processus. Et enfin, en Australie, le mécanisme est enclenché avant même l'arrivée du demandeur sur le territoire. »

Guidé par ces bonnes pratiques, l'IdQ recommande l'adoption de ces mesures : harmoniser les conditions minimales de formation; imposer des mesures compensatoires destinées à combler l'écart de qualifications entre deux juridictions négociantes seulement si cette différence est jugée substantielle; clarifier le rôle des différents acteurs afin d'éviter le dédoublement des fonctions; profiter des travaux d'harmonisation et de reconnaissance de qualifications dans le cadre de l'accord de libre-échange canadien; mettre en place une coordination centralisée des demandes de reconnaissance professionnelle au sein du gouvernement; afficher publiquement les données portant sur le nombre de demandes de reconnaissance reçues et enfin, adopter un régime analogue à celui de l'Australie où l'évaluation des qualifications est effectuée avant l'étape finale de l'immigration.

Le rapport ***La reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger*** est disponible sur le site www.institutduquebec.ca.

À propos de l'Institut du Québec

Issu d'un partenariat entre le Conference Board du Canada et HEC Montréal, l'Institut du Québec axe ses recherches et ses études sur les enjeux socioéconomiques auxquels le Québec fait face. Il vise à fournir aux autorités publiques et au secteur privé les outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées, et ainsi contribuer à bâtir une société plus dynamique, compétitive et prospère.

www.institutduquebec.ca | @InstitutduQC | info@institutduquebec.ca

SOURCE Institut du Québec

Renseignements: Liette D'Amours, 514 649-2347, liette.damours@videotron.ca